

Motion présentée à l'assemblée générale de la Fédération des acteurs de la solidarité

le 17 septembre 2020

L'année 2020 est marquée par une crise sanitaire et sociale inédite qui frappe durement les populations les plus précaires : jeunes sans emploi et souvent sans ressources stables, familles monoparentales, travailleurs pauvres, personnes sans abri ou mal logées... Depuis le début de la crise, les acteurs du réseau au national comme en région sont pleinement mobilisés, aux côtés des services de l'Etat et des collectivités locales, pour répondre aux enjeux d'accès aux droits fondamentaux (hébergement, accompagnement, aide alimentaire...) et de protection sanitaire (accès aux soins, articulation avec les PASS et les équipes mobiles sanitaires, distribution de masques...) sur l'ensemble du territoire. De nouvelles coopérations sont nées de cette gestion de crise, notamment entre les acteurs du soin, de l'hébergement et de la veille sociale, qu'il convient de pérenniser. Forts de l'expérience de cette crise et de la mobilisation des pouvoirs publics dans l'urgence, les adhérents de la Fédération se tiennent prêts à accompagner toutes les démarches de nature à lutter durablement contre le sans abris et les dégâts sociaux qu'il provoque.

Cette mobilisation depuis mars a permis de mobiliser près de 30 000 places d'hébergement ou de mise à l'abri supplémentaires, de prolonger la trêve hivernale jusqu'au 10 juillet à la demande de la Fédération qui a également obtenu avec ses partenaires une circulaire interdisant les remises à la rue sèches et les expulsions sans relogement. Bien que l'application de ces mesures soit inégale entre les territoires, elles ont permis d'éviter une dégradation de la situation des personnes SDF dans un contexte sanitaire toujours menaçant.

Cependant la crise sanitaire, économique et sociale provoque une augmentation préoccupante des situations de pauvreté dont tout donne à penser qu'elle va encore s'accroître avec la progression attendue du chômage, en dépit des efforts des pouvoirs publics pour maintenir les personnes dans l'emploi. La période que nous vivons se caractérise aussi par l'explosion des demandes d'aide alimentaire, la recrudescence des impayés de loyer liés à des chutes de revenus, ou encore la progression inquiétante du nombre d'allocataires du RSA. Cette situation nécessite une mobilisation générale contre la précarité dans laquelle la Fédération et ses adhérents prendront toute leur place. Elle suppose une réponse rapide et adaptée des pouvoirs publics pour la protection des plus fragiles face aux urgences sociales. Les mesures prises, comme l'augmentation de l'allocation de rentrée scolaire, doivent être saluées. Mais il demeure, en dépit de la concertation avec les pouvoirs publics, que moins d'1 % des crédits du plan de relance sont affectés aux politiques de soutien aux plus précaires ce qui interroge sur l'ambition de la stratégie gouvernementale de lutte contre la pauvreté. Une telle mobilisation est pourtant indispensable face au chômage qui monte et au risque de précarisation de nouvelles couches de la population. Elle serait également utile du point de vue de la relance à court terme de l'économie en complément des efforts plus structurants pour l'appareil productif et l'emploi du plan de relance.

Pour endiguer la pauvreté et protéger les plus fragiles, la Fédération des acteurs de la solidarité propose dès la loi de finance 2021, un plan d'accompagnement complémentaire en faveur des plus précaires articulé autour de 3 priorités :

1- La relance de la production de logements sociaux et d'hébergements pérennes pour garantir le droit au logement et l'accueil inconditionnel :

Le plan de relance contient des mesures qu'il convient de saluer en matière de rénovation énergétique des logements et de réhabilitation du parc social. Mais il ne contient pas d'ambition nouvelle en matière de construction sociale. La relance du logement social est pourtant un levier majeur pour la reprise de l'activité

économique, la création d'emploi et la réponse aux attentes des 4 millions de mal-logés et des 2 millions de demandeurs d'un logement HLM. Pour ces raisons, et pour atteindre les objectifs gouvernementaux du plan quinquennal logement d'abord, la Fédération réaffirme la nécessité d'une loi de programmation fixant des objectifs de production de 150 000 logements sociaux par an dont 60 000 PLAI accessibles aux ménages les plus modestes. Cette relance de la construction sociale doit s'appuyer sur un retour de l'Etat dans le financement des aides à la pierre et une fiscalité plus incitative pour les investissements HLM. Sur le front de l'hébergement, 100 millions d'€ d'investissement sont affectés dans le plan de relance à l'amélioration de l'offre existante comme l'humanisation des CHU et des accueils de jour, le rachat-transformation d'hôtels ou encore la création de dispositifs spécifiques pour les « grands marginaux ». Mais pas de créations nettes annoncées au moment où les demandes non pourvues au 115 repartent à la hausse. La programmation d'hébergements pérennes prioritairement sous statut CHRS, avec un accompagnement social, et la relance de la production de places CADA (après une année blanche en 2020 quand moins d'un demandeur d'asile sur 2 est hébergé dans le DNA) devraient être prévues dans le projet de loi de finances à venir. Plusieurs milliers de places dédiées aux femmes victimes de violence doivent aussi être mobilisées et financées pour répondre aux besoins de protection de ce public très vulnérable et particulièrement fragilisé par la crise.

2-La revalorisation du RSA et son ouverture aux jeunes, assurant à chacun-ne un minimum vital :

La revalorisation de l'allocation de rentrée scolaire est une avancée pour les familles. Mais le plan de relance ne comporte pas de soutien au revenu et à la consommation des ménages les plus fragiles et qui n'ont pas pu constituer une épargne de précaution au moment où la crise sanitaire et économique empiète sur le pouvoir d'achat et dégrade les conditions de vie des 10 % des plus pauvres. Face à l'augmentation et l'intensification de la grande pauvreté, la Fédération demande avec ses partenaires du collectif Alerte une revalorisation significative du RSA dont le montant est gelé depuis 2017 et ne permet pas de vivre dignement. Face à la situation des jeunes, premières victimes de la crise économique, la Fédération réaffirme la nécessité d'ouvrir le RSA aux 18-25 ans aujourd'hui sans ressources, associé à un accompagnement et un accès à la formation, en complément des mesures du plan « jeunes ».

3-Un plan de création d'emplois solidaires pour lutter contre le chômage de longue durée :

Face au chômage massif et à la disparition de près de 800 000 emplois qui vont d'abord pénaliser les moins qualifiés, la Fédération propose un renforcement sans précédent de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) pour atteindre 500 000 salariés en insertion dans l'IAE en 2022, mobilisant les associations, les entreprises et les collectivités locales. Cette mesure complétée par une extension de la durée des contrats et le triplement du nombre de contrats PEC (300 000) est de nature à endiguer la montée du chômage de longue durée en proposant à chacun-ne une activité rémunérée et un accompagnement adapté. Elle permet aussi de développer des activités d'utilité sociale et écologique, non délocalisables, en priorisant les territoires les plus en difficulté.

Relancer la construction sociale pour trouver des solutions de sortie des personnes à la rue ou dans l'hébergement, garantir aux plus fragiles un minimum vital et un accompagnement, créer des emplois d'utilité sociale accessibles à tous-tes, telles sont les priorités, que portera la Fédération dans le débat budgétaire et dans le travail avec les pouvoirs publics, pour les mois à venir.